

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DVD 244 - SG Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Études Vélib' Métropole » - Adhésion de la Ville de Paris, approbation du projet de statuts.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5721-2 ;

Vu les projets de statuts du Syndicat mixte ouvert « Syndicat d'Études Vélib' Métropole » ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la création d'un syndicat mixte ouvert « Syndicat d'Études Vélib' Métropole » et l'approbation du principe d'adhésion de la Ville de Paris à ce syndicat et du projet de statuts ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Il est demandé à M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris d'autoriser la création d'un syndicat mixte ouvert « Syndicat d'Études Vélib' Métropole » et d'en approuver les modalités de fonctionnement.

Article 2 : L'adhésion de la Ville de Paris au « Syndicat mixte d'Études Vélib' Métropole », une fois que celui-ci aura été créé conformément à l'article 1 de la présente délibération, est adopté.

Article 3 : Le projet de statuts du « Syndicat mixte d'études Vélib' Métropole », joint à la présente délibération, est approuvé.

Article 4 : La Maire de Paris est mandatée pour accomplir, en relation avec les services de l'État, toutes les démarches nécessaires à la création du « Syndicat mixte d'études Vélib' Métropole ».

Article 5 : La contribution de la Ville de Paris au « Syndicat mixte d'études Vélib' Métropole » sera fixée conformément à l'article 16 des statuts susmentionnés et sera imputée au chapitre 65, nature 657363, rubrique 821 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris sous réserve de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO